

Souveraineté La Solution inc.

Réfection des infrastructures municipales

Les institutions financières telles que les banques qui font des profits gigantesques après impôts et, tous ces gens d'après guerre nés avant 1955 qui ont des propriétés de valeur. Mais...

Comment répartir la richesse tout en tenant compte de * l'environnement * l'emploi l'économie * le social * la démocratie * l'héritage * etc. Et que tout intervenant y trouve son compte.

Exemple: une municipalité a un projet d'égouts, mais n'a pas l'argent nécessaire, les gens de municipalité concernée sont avisés. Une réunion des gens a lieu pour la formation d'un comité qui aura le mandat d'ouvrir un compte en fiducie exclusif au projet tout en respectant le temps alloué.

Tout le monde peut contribuer au fond. Tout dépôt sera déduit du revenu imposable à 50% lorsque le projet débutera. Les gens d'après guerre nés avant 1955 pourraient avoir une hypothèque croissante. Une institution financière pourrait tout en tenant compte de la propriété en question, et l'espérance de vie du demandeur, de la somme demandée. Une somme consentie et déposée dans le compte du projet sera perçue comme faisant partie de l'héritage, mais en cas de non réalisation du projet en date prévue la somme déposée retournera au déposant, en cas de décès la somme sera remis à la succession.



Amendement, dette, loi

Que le gouvernement en place fasse une loi qui amenderait une hypothèque croissante, qui se lirait comme suit: que tout argent investi dans un projet ou autre, qui est mis en branle, qu'un % soit déposé sur la dette. Ceci sera perçu comme un héritage d'une génération à l'autre.



Réer, impôts, dette, loi

Que le gouvernement en place fasse une loi qui ferait en sorte qu'une nouvelle sorte de RÉER soit institué avec une échéance de cinq ans, et que 50% de chaque \$1000.00 de RÉER soit attribué à la dette. Après son échéance, tout endossement ne serait pas imposable. Et que tout RÉER existant puisse être transféré dans le RÉER quinquennal.